

# Votre VAE étape par étape au :

## Ministère des Armées

1

### phase ACCUEIL ET INFORMATION

#### VOUS

Vous souhaitez vous inscrire par la voie de la VAE à un diplôme délivré par le Ministère de la Défense, que vous soyez ressortissant de la Défense (militaire en démarche de reconversion ou non, civil de la Défense) ou extérieur à la Défense.



Un référent VAE vous accueille dans l'un des pôles ou antennes Défense Mobilité (1), en vous proposant dans un premier temps une réunion d'information collective (RIVAE), puis un entretien conseil orientation au cours duquel il vous fournira le référentiel du diplôme. Il vous indiquera la procédure pour faire votre demande de recevabilité auprès de l'autorité certificatrice du ministère de la Défense correspondante. Pour obtenir l'annuaire des référents VAE de défense Mobilité, vous pouvez consulter le site : [www.defense-mobilite.fr](http://www.defense-mobilite.fr), rubrique "notre réseau".

#### VOTRE INTERLOCUTEUR

STRUCTURES CHARGÉES DE L'INFORMATION CONSEIL

2

### phase DEMANDE DE RECEVABILITÉ

#### VOUS

Vous envoyez votre demande de recevabilité (imprimé Cerfa) à l'autorité certificatrice concernée.



L'acceptation ou le rejet de votre demande vous est notifié(e) dans un délai de 2 mois à compter de la date de dépôt.

Si votre demande est recevable :



Vous reprenez contact avec Défense Mobilité. Votre référent VAE Défense Mobilité vous fournira le livret de description de l'expérience et vous proposera un accompagnement.

#### VOTRE INTERLOCUTEUR

AUTORITÉ CERTIFICATRICE DE LA DÉFENSE

3

### phase ACCOMPAGNEMENT

#### VOUS

Vous passez à l'élaboration du dossier de présentation de l'expérience. Vous pouvez être aidé (accompagnement facultatif, fortement conseillé).



Défense Mobilité peut vous accompagner sous forme d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels, afin de vous guider dans le choix des expériences à décrire et dans la posture à adopter.

#### VOTRE INTERLOCUTEUR

ACCOMPAGNATEUR VAE

4

### phase VALIDATION

#### VOUS

Vous adressez le dossier de validation complet.



À l'autorité certificatrice concernée.

Le jury procède à l'examen de votre dossier et peut demander à vous recevoir en entretien. Dans certains cas, vous pouvez aussi avoir une épreuve de mise en situation.

Le jury peut vous attribuer le diplôme, ne pas vous attribuer le diplôme ou vous attribuer une partie du diplôme. La notification vous est envoyée par courrier.

#### VOTRE INTERLOCUTEUR

AUTORITÉ CERTIFICATRICE DE LA DÉFENSE

En cas de validation partielle, vous conservez le bénéfice des modules acquis. Vous pouvez vous engager dans une démarche de formation pour obtenir le complément du diplôme ou acquérir ces compétences par de nouvelles expériences.

Défense Mobilité Rennes (1)  
62, boulevard de la Tour d'Auvergne  
35 200 Rennes  
Tel : 02 23 44 51 76  
[def-mob-rennes.sga@defense.gouv.fr](mailto:def-mob-rennes.sga@defense.gouv.fr)

Défense Mobilité Brest (1)  
8, rue Colbert  
29 240 Brest  
Tel : 02 98 22 16 17  
[def-mob-brest.sga@defense.gouv.fr](mailto:def-mob-brest.sga@defense.gouv.fr)